

35 2  
B3

---

LETTRE  
DES COMMISSAIRES  
de la Colonie de SAINT-DOMINGUE,

A U R O I.

---

SIRE,

A l'instant où VOTRE MAJESTÉ a témoigné  
à ses Sujets la plénitude de sa tendresse, en ma-  
nifestant l'intention où elle étoit de les réunir  
autour de son Trône, une sensation délicieuse a  
pressé tous les cœurs Français, & prompte comme  
l'éclair, cette commotion si douce s'est propagée  
AU-DELA DES MERS.

---

\* Cette Lettre a été remise, le 4 Septembre 1788,  
par les Commissaires soussignés, à M. LE COMTE DE  
LA LUZERNE, Ministre de la Marine, qui s'est chargé  
de la présenter au ROI.

A

60169

VOS COLONS DE SAINT-DOMINGUE n'attendoient que ce signal, pour voler aux pieds de leur Souverain. S'ils n'ont pas le bonheur de vivre sous ses yeux, ils n'en sont pas moins ses Sujets les plus fidèles, & chaque jour, lorsque sous un Ciel brûlant ils fécondent une terre desséchée en l'arrofant de leurs sueurs, ils songent avec délices que l'œuvre de leurs mains, transportée dans la Métropole, produit l'heureux effet, ou de soulager le pauvre, ou d'augmenter les jouissances du riche, & sur-tout, de doubler par une circulation rapide, les richesses du PERE COMMUN, qui ne les prise que pour les reverser sur SES ENFANS.

C'EST ainsi, qu'au commencement du siècle dernier, des milliers d'hommes eurent le courage de renoncer aux douceurs de la MERE-PATRIE, de braver les dangers des tempêtes, & ceux d'un climat rigoureux, pour aller fonder dans un autre hémisphere une PATRIE NOUVELLE, dont l'organisation fût telle, qu'elle ne cessât jamais de correspondre avec la Métropole, & de lui devenir nécessaire, en augmentant son territoire, ses productions, ses échanges & ses rapports.

NOUS sommes, SIRE, les descendans de ces Enfans qui ont formé une NOUVELLE BRANCHE dans votre Empire. Nous avons reçu de nos Peres, comme un dépôt précieux, les Mœurs, les Loix, les Coutumes qui régissoient votre Royaume: ils les adapterent aux nouvelles Provinces qu'ils venoient de soumettre à votre domination: nous les avons conservé comme le feu sacré; & c'est à ce signe non équivoque, qu'il nous fera toujours

facile de prouver notre confraternité avec le Continent, si les liens qui nous ont rapproché dès-lors, & que nous avons su doubler depuis, n'étoient pas une preuve vivante de l'union intime, que le besoin & des intérêts réciproques resserrent tous les jours.

DEPUIS cette époque éloignée, depuis l'aggrégation de ces nouvelles PROVINCES que l'on appelle COLONIES, les Rois, vos augustes prédécesseurs, empêchés par le malheur des temps, ou par des guerres étrangères, n'ont jamais réuni leurs Sujets, pour conférer sur les affaires communes. De cette longue privation pour les Peuples, avoit résulté une langueur qui auroit dégénéré en une maladie nationale, si VOTRE MAJESTÉ ne s'étoit hâtée d'y porter remède; il vous étoit réservé SIRE, d'entrevoir le mal, d'en chercher la source, & d'adopter le meilleur de tous les moyens pour la tarir. Vous avez résolu d'appeler vos Sujets autour de Vous; vous avez résolu de donner à l'Europe le spectacle imposant de 24 MILLIONS D'HOMMES, délibérant avec franchise devant leur Souverain.

Au moment de convoquer cette Assemblée auguste, VOTRE MAJESTÉ, par une suite de sa bonté prévoyante, a senti que les formes anciennes pouvoient être insuffisantes. Le changement des temps, l'augmentation de vos Domaines, sembloient exiger une modification essentielle dans la composition du Sénat de la France. Vous avez cru ne devoir consulter, sur un objet aussi important, que la NATION elle-même, & les intentions

paternelles que vous lui avez manifestées à ce sujet ; le 5 *Juillet* & le 8 *Août* dernier , resteront à jamais gravées dans le cœur de tous les Français.

BIENTÔT chaque Province a ouvert le dépôt de ses Chartres : les Savans ont interrogé les anciens Manuscrits : chaque Ordre a mis en avant ses prétentions , ses titres....

NOUS, SIRE, nous n'en avons d'autres que d'être les ENFANS de VOTRE MAJESTÉ. Nous tenons dans nos mains les DEUX ARRÊTS qu'elle vient de rendre. Forts de ces titres précieux , enhardis par les droits qu'ils nous donnent , nous venons offrir à notre Pere , notre amour , à notre Souverain , notre sang : dès long-temps déjà , nous avons su le répandre pour son service : mais ce n'est qu'aujourd'hui seulement , qu'il nous est libre de lui en présenter, EN CORPS, le respectueux hommage.

EN effet , lors des derniers Etats , nos Aïeux n'avoient pas encore traversé les Mers , & la BRANCHE vigoureuse que nous formons aujourd'hui n'étoit point encore séparée du TRONC.

QUEL accroissement , SIRE , dans un siecle & demi ! nous avons été défricher des terres inconnues , nous avons bâti des Villes ; nous avons presque fondé un Empire. Victimes du climat , nous avons bravé la mort pour augmenter vos Possessions , & quand enfin , il a été bien reconnu que la nature refusoit aux Français la force de corps nécessaire pour cultiver un sol brûlé sous une zone ardente ,

nous avons conservé nos têtes pour ordonner les travaux, & nous avons été chercher au sein de l'Afrique un Peuple entier d'habitans acclimatés : nous leur avons prescrit d'enrichir la Métropole & notre Souverain, & pour prix d'un travail, tribut que le pauvre paie par-tout aux riches, nous les traitons par humanité & par intérêt, comme nos Enfans, en dépit des assertions erronées de quelques Philosophes novateurs.

AUJOURD'HUI, SIRE, nous mettons à vos pieds le résultat heureux de tant de peines, de tant de travaux, de tant de courage, de tant d'amour; AGRÉEZ LE SUCCÈS DE DEUX SIECLES, & daignez un moment en apprécier la valeur.

Du haut de votre Trône, promenez vos regards sur toute les Province de la France; mesurez leur étendue; que votre œil, ensuite, franchisse l'Océan: qu'il embrasse l'immense Pays que nous représentons; qu'il compte soixante Villes ou Bourgs, six mille Habitations, qui sont autant de Villages, deux cens lieues de côtes: qu'il voie la NAVIGATION entretenue par nous, LE COMMERCE vivifié par nous, DEUX CENS MILLIONS mis en circulations par nous; qu'il voie, en temps de guerre, nos biens, nos personnes, les premières VICTIMES DE L'ENNEMI; qu'il nous voie alors les PREMIERS DÉFENSEURS DE L'ÉTAT, & daignez, à ces titres, nous assigner, comme à vos autres Enfans, NOS FRERES, une Place dans l'Assemblée prochaine de la GRANDE FAMILLE.

Le choix de nos Députés ne sauroit être embarrassant : nous sommes tous propriétaires, tous

( 6 )  
égaux, tous Soldats, tous Officiers, tous Nobles;  
nous ne formons qu'un seul ordre, comme nous  
n'avons qu'un cœur à vous offrir.

CEPENDANT, SIRE, nos intérêts sont tellement importants, notre territoire si vaste, les différences de climats & de productions si variées, que ce seroit tromper VOTRE MAJESTÉ, que de ne pas lui faire connoître que TROIS DÉPUTÉS, AU MOINS, de chacune des grandes divisions de la Colonie, sont indispensablement nécessaires pour lui apporter, dans toute son intégrité, le vœu de Saint-Domingue; car CE NE SONT PAS DES DOLÉANCES, CE SONT DES VŒUX que nous avons à faire entendre.

VOTRE MAJESTÉ, en prescrivant les formes de l'élection, ordonnera que les NEUF DÉPUTÉS soient choisis librement, ou par les Propriétaires résidans à Saint-Domingue, si le temps le permet; ou, ce qui reviendrait au même, par l'Assemblée générale des Colons résidant en France, qui forment le plus grand nombre des grands Propriétaires, & dont la plupart ont l'honneur d'approcher tous les jours de votre Personne.

OUI, SIRE, les liens du sang, ces liens que rien ne sauroit rompre, ont uni pour jamais votre Noblesse avec Saint-Domingue. Votre Cour est DEVENUE CRÉOLE par alliances, & nous nous félicitons de penser que nulle Province du Continent n'a l'avantage d'entourer VOTRE MAJESTÉ d'aussi près que ses Colonies de l'Amérique.

QUANT à nous, SIRE, que tous les Colons de ce second Royaume ont honoré de leurs suffrages, chargés de mettre spécialement leurs hommages aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, nous approchons de votre Trône, avec cette confiance qui accompagne toujours des Enfans soumis, lorsqu'ils adressent à un Pere tendre une demande juste. Nous nous glorifierons à jamais de notre mission, si nous avons le bonheur d'annoncer à nos Constituans, que VOTRE MAJESTÉ a daigné jeter sur eux un regard paternel ; & pénétrés de cette douce espérance, nous la supplions d'agréer le seul tribut digne d'Elle que nous puissions lui offrir, celui d'une gratitude sans bornes, & d'un absolu dévouement.

Nous sommes, avec respect,

S I R E,

DE VOTRE MAJESTÉ,

*Les très-humbles, très-soumis,  
& très-fidèles Sujets*

*Signé :* { LE DUC DE CHOISEUL-PRASLIN.  
LE MARQUIS DE GOUY-D'ARSY.  
LE DUC DE CERESTE-BRANCAS.  
LE COMTE DE REYNAUD.  
DE PEYRAC.  
LE COMTE DE MAGALLON.  
LE MARQUIS DE PAROY.  
LE CHEVALIER DOUGÉ.  
LE MARQUIS DE PERRIGNY.

( ५ )